

COMMISSION REGIONALE DE L'ORGANISATION

SAISON 2024 – 2025

REUNION DU 03.NOVEMBRE.2024

MEMBRES PRESENTS

MESSIEURS

CHAKOUR MOURAD

DEHEMCHI NAAMANE

GUERRADI

CHAHTI

FANTAZI

1°) TRAITEMENT DES AFFAIRES

Affaire n° 26 Rencontre NRB.E.ABDELKADER - MB.KAOUS (SENIORS)

DU 02/11/2024

- **Non déroulement de la rencontre**
 - **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulé par suite que l'absence de l'équipe (SENIORS) du NRB.E.ABDELKADER sur le lieu de la rencontre
 - **Attendu** que l'équipe NRBEAK (Seniors) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
 - **Attendu** que la rencontre est programmée le 02.11.2024 à KAOUS à 14H00
 - **Attendu** : que le club NRBEAK ne s'est pas manifesté depuis le début de la saison
 - **Attendu** : que le club a consommé 03 forfaits successivement durant la phase Aller dont les rencontres suivantes :
 - **1^{er} Forfait** : NRBEAK – IRBAA du 19.10.2024
 - **2^{ème} Forfait** : ESOA – NRBEAK du 25.10.2024
 - **3^{ème} Forfait** : NRBEAK – MBK du 02.11.2024
 - **Attendu** : que tout club dont une équipe seniors ayant enregistré trois (03) forfaits délibérés, y compris les rencontres non joués pour effectif réduits au cours d'une saison sportive est déclaré en forfait Général
 - **Attendu** : que forfait Général entraîne la rétrogradation en division inférieure de la wilaya
 - **Attendu** : que si le Forfait Général est prononcé durant la phase aller, les résultats de l'équipe fautive sont annulés
- **Par ces motifs** : la Commission décide en application de l'article 62 des R.G. de la FAF (football amateur) est déclare en forfait Général le Club NRB.E.ABDELKADER durant la saison 2024 - 2025

Affaire n° 27 Rencontre IRB.A.L/AHDJAR - JS.REDJAS (U 19)

DU 18/10/2024

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Vu la feuille de match**
- **Vu le rapport de l'arbitre**
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulé par suite que l'absence de l'équipe (U19) du JS.REDJASR sur le lieu de la rencontre
- **Attendu** que l'équipe JSR (U19) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- **Attendu** que la rencontre est programmée le 18.10.2024 à A.LAHDJAR à 10H00
- **Attendu** : que cette absence est constatée dans les règles et délais réglementaires
- **Par ces motifs** : la Commission décide en application Du Circulaire N° 04 du 15.11.2023 Match perdu par pénalité au club JSR (U19) et en attribue le gain au club IRBAL par le score de 03 à 00
- **En outre une amende de 15.000 DA est infligée au club JSR payable dans un délai d'un Moi (1^{er} Infraction)**

Affaire n° 28 Rencontre WA.CONSTANTINE - USO.R.GAREE (U 15)

DU 09/10/2024

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulé par suite que l'absence de l'équipe (U15) du WA.CONSTANTINE sur le lieu de la rencontre
- **Attendu** que l'équipe WAC (U15) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- **Attendu** que la licence en cours de validité doit être présentée lors de chaque compétition
- **Attendu** : qu'aucune rencontre de football ne peut se jouer sans la présentation de licences
- **Par ces motifs** : la Commission décide en application Du Circulaire N° 04 du 15.11.2023 Match perdu par pénalité au club WAC (U15) et en attribue le gain au club USORG par le score de 03 à 00
- **En outre une amende de 15.000 DA est infligée au club WAC payable dans un délai d'un Moi (2^{ème} Infraction)**

Affaire n° 29 Rencontre WA.CONSTANTINE - USO.R.GAREE (U 17)

DU 09/10/2024

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulé par suite que l'absence de l'équipe (U17) du WA.CONSTANTINE sur le lieu de la rencontre
- **Attendu** que l'équipe WAC (U17) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- **Attendu** que la licence en cours de validité doit être présentée lors de chaque compétition
- **Attendu** : qu'aucune rencontre de football ne peut se jouer sans la présentation de licences
- **Par ces motifs** : la Commission décide en application Du Circulaire N° 04 du 15.11.2023 Match perdu par pénalité au club WAC (U17) et en attribue le gain au club USORG par le score de 03 à 00
- **En outre une amende de 15.000 DA est infligée au club WAC payable dans un délai d'un Moi (2^{ème} Infraction)**

Affaire n° 30 Rencontre WA.CONSTANTINE - IRB.A.SMARA (U 15)

DU 31/10/2024

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulé par suite que l'absence du Médecin du club WAC sur le terrain
- **Attendu** que le Médecin ne s'est pas présenté sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- **Attendu** que le club qui reçoit doit obligatoirement s'assurer de la présence d'un Médecin et d'une ambulance pour toute rencontre de football
- **Attendu** : que l'absence du Médecin est constaté dans les règles et délai réglementaires
- **Par ces motifs** : la Commission décide en application Du Circulaire N° 04 du 15.11.2023 Match perdu par pénalité au club WAC (U15) et en attribue le gain au club IRBAS par le score de 03 à 00
- **En outre une amende de 15.000 DA est infligée au club WAC payable dans un délai d'un Moi (3^{ème} Infraction) et défalcation d'un Point de la Catégories SENIORS du Club WAC**
- **NB** :
- 1^{er} Infraction EST – WAC (U 15) du 25.10.2024
- 2^{ème} Infraction WAC – USORG (U15) du 19.10.2024
- 3^{ème} Infraction WAC – IRBAS (U 15) du 31.10.2024